EXPOSE

de M. Maurice SCHUMANN, Ministre des affaires étrangères de la République Française

Président du Conseil des Communautés européennes,

sur les activités du Conseil des Communautés européennes

(Strasbourg, le 11 juin 1971)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le devoir, particulièrement agréable pour l'ancien parlementaire que je suis, de poursuivre une heureuse tradition qui s'est instaurée entre nos deux Institutions et qui veut que le Président du Conscil vous présente chaque année un bilan des activités communautaires au cours de la période écoulée et en môme temps évoque les perspectives qui s'ouvrent à nous pour les mois à venir.

Ces deux aspects de mon rapport sont d'ailleurs étroitement liés, car les décisions que nous avons prises et les actions que nous avons engagées dans différents domaines conditionnent largement les travaux à moner dans le proche avenir et nous indiquent le chemin à parcourir pour permettre aux Communautés de continuer à se développer et à se renforcer. C'est d'ailleurs du développement de la Communauté que je me propose de vous entretenir tout d'abord.

Ensuite je vous indiquerai l'état des négociations avec les pays candidats à l'adhésion, négociations qui ont enregistré des progrès très importants ces derniers jours.

Enfin, je vous entretiendrai des relations extérieures de la Communauté, c'est-à-dire de sa politique à l'égard du reste du monde.

En ce qui concerne le <u>développement de la Communauté</u>, après les grandes décisions qui nous ont permis le passage à la période définitive, nous devions parachever ou mettre en oeuvre les politiques communes. En outre, nous nous sommes efforcés de jeter les bases d'une véritable union économique et monétaire.

Si vous le voulez bien, j'évoquerei aussi brièvement que possible - mais la matière est vaste - les progrès qu'à force ce patience et de ténacité le Conseil a pu accomplir dans les multiples secteurs de son activité.

Je commercerai par un domaine auquel nous avons accordé dès l'origine une attention constante et dans lequel nous nous sommes tous réjouis d'avoir pu enregistrer des résultats notables : la politique agricole commune. Mon collègue, M. COINTAT, vous en a longuement entretenus aussitôt après l'adoption des décisions par le Conseil, le 25 mars dernier. Néanmoins, je tiens à souligner la satisfaction du Conseil pour le fait qu'il ait été possible d'aboutir à un compromis s'inspirant du double souci de maintenir une agriculture répondant aux besoins des hommes et d'y parvenir dans des conditions économiques satisfaisantes.

Cet accord du 25 mars, revêt donc une importance particulière et porte, comme vous le savez, sur les deux volets de la politique agricole, à savoir : les prix et les structures.

En ce qui concerne les prix, le Conseil, après plusieurs années pendant lesquelles le statu quo avait été maintenu, a décidé des augmentations qui, pour certains produits, sent relativement importantes. En outre, il a établi une certaine hiérarchie des prix de manière à favoriser des productions animales qui touchent la plus grande partie de la population rurale, par rapport à des productions végétales souvent excédentaires.

Il s'agit là de décisions raisonnables qui ont pour effet de procurer aux producteurs une augmentation de revenus sans pour autant apporter de l'eau au moulin de l'inflation ni trop augmenter l'écart entre les prix communautaires et ceux des pays tiers.

Par ailleurs, et pour la première fois, le Conseil est convenu d'entreprendre un ensemble d'actions communes dans le domaine socio-structurel. Il s'agit d'une véritable novation qui a demandé des négociations longues et difficiles car la situation dans le domaine des structures est encore plus complexe que celle existant

dans celui des prix. De telles mesures s'ajoutant aux efforts consentis par les agriculteurs en vue d'accroître la productivité et au soutien accordé par tous les Etats membres, sont de nature à améliorer la situation économique et sociale de l'agriculture communautaire.

Il nous appartient maintenant de mettre en oeuvre ces décisions et tout d'abord d'approuver les directives qui concrétiseront les orientations arrêtées par le Conseil. En outre, vous savez que celui-ci a estimé qu'il était opportun de rôder le système au cours d'une période de quatre ans. Au terme de cette première étape, il devra, à la lumière de l'expérience acquise, décider des mesures à prendre. Je suis convaincu qu'au fur et à mesure que les actions arrêtées porteront leurs fruits, il deviendra possible de dissocier la fonction sociale des prix agricoles de celle visant l'équilibre des marchés.

Un autre domaine auquel le Conseil, comme vous-même, attache une importance particulière est celui de la politique sociale.

La mise en oeuvre de la réforme du Fonds social européen, la mise en place du Comité permanent de l'emploi, la définition d'un certain nombre d'orientations générales en vue de l'élaboration d'un programme d'actions concrètes portant sur les principaux aspects de la formation professionnelle, la révision du programme de travail convenu en vue de l'application de l'article 118 du Traité et, enfin, l'élaboration d'un programme de statistiques sociales, constituent les thèmes les plus importants sur lesquels a porté et porte à l'heure actuelle l'attention du Conseil.

La décision relative à la réforme du Fonds social ayant été prise le ler février 1971, le Conseil mettra au point, après avoir reçu l'avis de l'Assemblée, les textes qui permettront l'application de cette décision.

L'Assemblée sait par ailleurs que le Conseil a décidé en novembre 1970, de créer le Comité permanent de l'amploi. Au cours de sa première session le 18 mars 1971, ce Comité s'est fixé un programme et une méthode de travail. Lors de la deuxième session le 27 mai, le Comité s'est penché tout particulièrement sur les questions qui seront examinées par le Conseil lors de sa prochaine session consacrée aux affaires sociales : problèmes que pose l'application de la réforme du Fonds social, formation professionnelle et statistiques sociales.

En ce qui concerne les problèmes de la formation professionnelle, le Conseil dès sa prochaine session et après avoir recueilli les observations du Comité permanent de l'emploi se propose de retenir un certain nombre d'orientations générales pour un nouveau programme d'activités que la Commission lui présentera par la suite.

Cette session devrait permettre également de réaliser un accord sur le nouveau programme de travail en vue de l'application de l'article 118 du Traité. La nécessité de réviser et notamment d'enrichir le premier programme de travail qui avait été retenu en 1967 est apparue en raison de l'évolution intervenue ces dernières années tant sur le plan communautaire que dans les Etats

membres appelés à collaborer les uns avec les autres sous l'impulsion de la Commission. Il importe en effet de choisir les domaines et sujets de coopération qui à la fois posent les problèmes les plus urgents sur le plan de la Communauté et qui sont susceptibles d'aboutir à des résultats concrets. Compte tenu des accords intervenus au sein du Conseil, notamment durant l'année 1970, ce programme tend à concentrer les efforts et moyens disponibles sur un certain nombre d'objectifs importants et prioritaires : l'emploi et tout d'abord la meilleure connaissance du marché de l'emploi et de son évolution et l'établissement d'un budget social européen.

Toujours sur le plan du développement interne de la Communauté, je voudrais rappeler que le Conseil et les Gouvernements des Etats membres ont adopté le 8 février 1971 le troisième programme de politique économique à moyen terme pour la période 1971-1975. Celui-ci propose des orientations chiffrées compatibles avec la période considérée et définit les politiques économiques globales ainsi que les principales actions structurelles qu'il convient de mener à bien tant sur le plan national que sur le plan communautaire.

En ce qui concerne l'<u>industrie</u>, sur la base des mémorandums présentés par la Commission, d'une part, et par certains Gouvernements des Etats membres, d'autre part, le Conseil a chargé un groupe de hauts fonctionnaires d'examiner les principaux sujets évoqués dans ces documents et concernant la politique industrielle de la Communauté. Après une longue série de réunions, ce groupe vient de présenter un rapport sur lequel le Conseil devra bientôt se prononcer.

Le Conseil est également conscient que, tant les politiques industrielle et agricole dont nous venons de parler que l'union économique et monétaire dont je vous entretiendrai dans un moment, posent des problèmes relatifs au développement équilibre des régions de la Communauté et donc nous font entrer dans le domaine de la politique régionale. Celle-ci doit se préoccuper des déséquilibres existant entre diverses régions de la Communauté et tenter de résoudre les nouveaux problèmes d'adaptation qui pourraient en résulter. Le conseil a débattu des principaux aspects d'une politique régionale au niveau communautaire. Ce débat a permis de dégager plusieurs options à la lumière desquelles les travaux seront poursuivis de sorte que le Conseil pourra prendre des décisions dans les meilleurs délais.

En outre, je vous rappelle que, dans le cadre de la résolution sur l'union économique et monétaire, le Conseil s'est également préoccupé des actions à mener dans le domaine régional et structurel afin de réduire les tensions susceptibles de compromettre la réalisation à terme de cette union. Le Conseil statuera, sur proposition de la Commission, sur les mesures nécessaires pour donner un début de solution aux problèmes prioritaires, compte tenu des indications données par le troisième programme de politique économique à moyen terme, en particulier en dotant la Communauté des moyens appropriés dans le cadre des traités en vigueur.

Des progrès ont par ailleurs été accomplis dans le domaine de la <u>liberté d'établissement et de la libre</u> prestation des services.

Le Conseil a approuvé des directives dans le secteur de la production de films, du commerce de gros du charbon et des activités d'intermédiaires en matière de charbon, ainsi que dans le secteur des activités non salariées annexes de l'agriculture et de l'horticulture.

Mais le Conseil a consacré l'essentiel de ses travaux à l'examen de plusieurs autres directives.

Des progrès ont été réalisés dans certains sectours. En ce qui concerne les marchés publics de travaux, les derniers problèmes importants qui subsistaient ont pu être récemment résolus, si bien que l'adoption formelle de ces directives doit intervenir prochainement. En ce qui concerne les assurances et les professions libérales, les travaux sont en cours. Quant aux directives relatives aux banques, il faut bien reconnaître que dans ce domaine les choses n'ont guère évolué.

De même, en ce qui concerne le <u>brevet européen</u>, la Conférence Intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets, à laquelle participent maintenant outre les six Etats membres de la Communauté, treize autres pays européens, a activement poursuivi ses travaux qui devraient aboutir dans la deuxième moitié de l'année 1972. Parallèlement à l'élaboration de cette Convention, les Etats membres de la Communauté ont poursuivi entre eux les travaux visant à créer un brevet communautaire.

En ce qui concerne la <u>politique commune des trans-</u> <u>ports</u>, je ferai brièvement allusion aux principales activités mences par le Conseil ces derniers temps et aux perspectives qui se présentent. La Communauté a réalisé dans ce domaine quelques progrès. Je citerai notamment l'adoption d'une résolution dans laquelle le Conseil fait appel aux entreprises de chemins de fer des Six pour qu'elles développent de façon plus active leur coopération.

Des travaux sont par ailleurs menés au sein du Conseil en matière d'accès aumarché des transports de marchandises par voie navigable en vue d'introduire un système d'immobilisation temporaire de bateaux applicable, en premier lieu au Rhin. Des conversations exploratoires ont lieu à ce sujet à Strasbourg avec la Suisse et le Royaume-Uni qui sont Parties contractantes à la Convention révisée de Mannheim.

Deux règlements relatifs à l'établissement de règles communes pour les services réguliers et de navettes effectués par autocars et autobus entre les Etats membres sont également en cours d'élaboration.

Pour les mois à venir, le Conseil s'attachera à mener à bien les travaux engagés dans ces deux domaines.

Il entend par ailleurs porter une attention toute particulière aux problèmes des coûts d'infrastructure et des relations financières entre les Etats et les chemins de fer, sujets qui constituent des éléments essentiels de la politique commune des transports ainsi qu'au problème des poids et dimensions des véhicules routiers.

.../...

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je citerai seulement pour mémoire le problème de l'énergie, sur l'equel je crois m'être suffisamment exprimé hier dans la réponse que j'ai eu l'honneur de donner au nom du Conseil, à la question orale posée par M. RIBIERE, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne.

Dans le domaine de la recherche nucléaire, après l'accord relatif à la réorganisation du Centre Commun de Recherche, le Comité Consultatif général, destiné à assister le Directeur Général du Centre, est actuellement constitué et le Conseil a, par ailleurs, entamé l'examen des modifications à apporter au Règlement financier pour permettre l'adoption des budgets par objectif en matière de programme. Le Conseil ne peut plus qu'attendre d'être saisi par la Commission des propositions de programme pluriannuel prévu par la résolution du Conseil de 1969. Entre-temps, il a prorogé pour cette année, comme vous le savez, le programme en cours à fin 1970. Dans ce cadre, les Etats membres intéressés au Projet SORA ont toutefois mis à la disposition de la Commission un crédit supplémentaire destiné à lui permettre de réunir les éléments nécessaires en vue de mettre le Conseil en mesure de se prononcer, le moment venu, en pleine connaissance de cause sur la construction éventuelle de ce réacteur.

000/000

Le Conseil qui avait par ailleurs poursuivi depuis l'adoption de ce programme l'examen des propositions de programmes pluriannuols présentées par la Commission dans les domaines de la "fusion" et de la "biologie", vient de parvenir à un accord sur ces derniers. L'adoption de ces programmes pluriannuels qui met fin à la situation extrêmement précaire dans laquelle se poursui-vait l'action communautaire depuis plusieurs années, dans ces deux domaines particulièrement importants de la recherche tant sur le plan de l'avenir nucléaire que sur celui de la protection des travailleurs et de la population constitue un progrès dont il convient de se réjouir.

Le Conseil est, d'autre part, sur le point d'adopter dans le domaine de la recherche, sur proposition de la Commission, deux projets de résolution tendant, l'une, à coordonner l'action des Etats membres en matière d'information et de documentation scientifique et technique, la seconde, à instaurer une première expérience de concertation dans ce domaine, par la création d'un système de documentation et d'information métallurgiques.

Par ailleurs, la note soumise par la Commission au Conseil concernant une action communautaire d'ensemble en matière de recherche et de développement scientifique et technique, et visant notamment à la création d'un Comité européen et d'une Agence européenne de la recherche et du développement, fait ætuellement l'objet d'un examen au sein du Conseil.

Sur le plan de la recherche en général, enfin, le Conseil a été saisi, en juillet dernier, des premiers rapports d'experts sur les actions envisagées en coopération avec certains pays tiers européens et il est convenu de proposer aux pays tiers intéressés de charger ces Groupes d'experts de poursuivre leurs travaux en vue de soumettre, dans les meilleurs délais, aux linistres compétents des projets définitifs d'accords pour la réalisation des actions retenues.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'en arrive à un sujet qui, en quelque sorte, résume et conditionne le développement interne de la Communauté, à savoir : la réalisation de l'union économique et monétaire.

Je voudrais tout d'abord souligner l'importance que tous les membres du Conseil attachent à la résolution capitale adoptée à ce propos en février dernier, ainsi qu'aux décisions qui l'accompagnent.

Je crois qu'il nous faut réfléchir à la portée à long terme de ces textes qui ont pour but de déclencher un processus permettant de mettre en place, au cours des dix années à venir, une union économique et monétaire. Cela signifie, entre autres, qu'au terme de ce processus, les principales décisions de politique économique seront prises au niveau communautaire et donc que les pouvoirs nécessaires seront transférés du plan national au plan de la Communauté. Le but que nous nous sommes assigné par ces décisions, pour important qu'il soit, ne peut être considéré comme une fin en soi mais plutôt comme une étape sur la voie de l'édification de l'Europe.

•••/••

Dans ce contexte, on ne peut que déplorer la grave crise monétaire à laquelle la Communauté a eu à faire face. Vous avez eu d'ailleurs, le mois dernier, un débat approfondi à ce sujet à la suite des exposés qui vous ont été faits par la Commission.

Face à cette situation, les Etats membres de la Communauté se sont immédiatement consultés, conformément à la décision du Conseil, du 17 juillet 1969, relative à la coordination des politiques économiques à court terme. Cette consultation a conduit à une résolution du Conseil dont le contenu vous est connu.

Je voudrais souligner à cet égard - car ceci me paraît important - qu'il a été possible de parvenir, dans cette situation complexe et difficile, à certaines conclusions communes. Cet esprit de compréhension mutuelle a permis de résoudre l'un des problèmes les plus délicats qui se posaient : j'entends celui du fonctionnement du marché agricole commun. Vous savez que dans les 48 heures qui ont suivi l'adoption de cette résolution du 9 mai, le Conseil a pu régler ce problème d'une manière communautaire en prenant des mesures appropriées en vue d'éviter que pendant la période où les monnaies de certains Etats membres vont fluctuer, les échanges de produits agricoles ne soient perturbés.

En ce qui concerne le fond des problèmes monétaires internationaux, il semble clair qu'une solution définitive ne peut être trouvée que dans un cadre plus large que celui de la Communauté. Pour le moment en tout cas, le Conseil, aux termes de sa résolution du 9 mai, délibérera, avant le 1er juillet prochain; sur les mesures appropriées pour décourager les entrées excessives de capitaux et neutraliser leurs effets sur la situation monétaire intérieure.

Enfin, quant aux incidences a court terme sur le calendrier de la mise en oeuvre de l'union économique et monétaire, il faut reconnaître que la réduction prévue des marges de fluctuation entre les monnaies des Etats membres ne peut avoir lieu à la date envisagée. Il s'agit évidemment d'un retard regrettable par rapport au programme que nous nous étions fixé et je comprends la déception qui s'est manifestée, notamment au sein de votre Assemblée. Toutefois, je tiens à souligner que dans sa résolution du 9 mai, le Conseil constate que la situation présente et les perspectives des balances des paiements des Etats membres ne justifient pas un changement de leurs parités et enregistre la détermination des gouvernements de les maintenir. De ce fait, nous pouvons exprimer notre conviction que la mise en oeuvre de l'union économique et monétaire devra être poursuivie. Car il ne faut pas oublier de combien d'obstacles a déjà été jalonnée la voie de la construction européenne, et ceux-ci ont chaque fois été surmontés.

Face aux difficultés avec lesquelles la Communauté est confrontée, le Conseil se propose de poursuivre l'action entreprise pour préserver la réalisation de l'union économique et monétaire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous ai entretenus jusqu'ici des différents problèmes ayant trait au développement de la Communauté et j'en arrive maintenant à <u>l'élargissement</u>.

Je suis heureux de l'occation qui m'est donnée de faire le point de la situation à un moment où, après les accords réalisés lors de nos dernières rencontres avec nos partenaires britanniques, certains problèmes importants de la négociation ont pu être résolus.

Dois-je rappeler qu'après les décisions de la Conférence de La Haye, les Six ont tenu leur promesse d'ouvrir les négociations le 30 juin 1970 ? A ce moment, les Etats candidats nous ont communiqué qu'ils étaient disposés à accepter les Traités, les décisions prises en application de ceux-ci ainsi que les options de développement que nous aurions dégagées. Il fallait toutefois trouver un accord, d'une part, sur le principe et les modalités des délais permettant aux nouveaux membres de s'adapter progressivement à cet acquis communautaire et d'autre part, sur un certain nombre de problèmes particuliers.

En l'espace d'une année, des progrès considérables ont été accomplis, à telle enseigne qu'une série d'accords ont pu être enregistrés dont certains portent sur des points décisifs et avaient été considérés, pendant longtemps, comme faisant partie de la "couche dure" de la négociation.

C'est ainsi qu'un accord a été réalisé sur le calendrier de la démobilisation des entraves aux échanges dans le domaine industriel et dans celui de l'agriculture; si la négociation se termine, comme je le souhaite, de façon heureuse, la libre circulation des produits industriels devrait être réalisée le 1er juillet 1977. Quant à l'application des mécanismes de la politique agricole commune, elle se ferait dès le début de l'adhésion, le rapprochement des prix s'effectuant toutefois en plusieurs étapes, jusqu'au 31 décembre de la même année.

J'ajouterai qu'un accord a déjà pu intervenir sur la quasitotalité des produits pour lesquels le Royaume-Uni avait introduit des demandes particulières au sujet de l'application du tarif douanier commun.

Un accord a également été réalisé sur presque tous les problèmes des relations avec les pays du Commonwealth et en particulier avec les pays indépendants situés en Afrique, en Asie, avec les territoires dépendants et avec Hong-Kong.

Nous avons aussi abouti à un accord sur le difficile problème du sucre en provenance des pays en voie de développement du Commonwealth. Cet accord pout se schématiser comme suit : d'une part, jusqu'en 1974, le Royaume-Uni continuera à appliquer à ces pays les

dispositions du "Commonwealth Sugar Agreement"; ceci s'accompagnera de certaines mesures tendant à assurer que la production intérieure du Royaume-Uni reste au niveau actuel. D'autre part, pour ce qui est de la période allant au-delà de 1374, la Communauté élargie proposera aux pays du Commonwealth concernés le choix de régler leurs relations avec elle soit sur la base de leur accession à la Convention de Yaoundé, soit selon la formule d'une Convention d'association particulière, soit, enfin, selon des accords commerciaux. Pour ce qui est des rapports à établir entre, d'une part, les E.A.M.A., les pays indépendants en voie de développement du Commonwealth et, d'autre part, la Communauté élargie, ces rapports devront tenir compte, de façon analogue des conditions économiques particulières communes à ces divers pays.

En outre, la Communauté a donné l'assurance qu'elle aura à coeur de sauvegarder les intérêts de ceux des pays en voie de développement du Commonwealth ainsi que des E.A.M.A. dont l'économie dépend, dans une mesure considérable, de l'exportation des produits de base, et notamment du sucre.

Sur un autre problème essentiel - celui de la participation des Etats candidats au financement de la Communauté - des progrès ont également été accomplis. Nous avons pu proposer au Royaume-Uni et aux autres candidats un système suivant lequel ces pays appliqueraient, à partir du ler janvier 1973, le régime des ressources propres prévu par la décision du 21 avril 1970, étant entendu que, pendant la période de transicion, les contributions financières des nouveaux Etats membres seraient calculées selon une clé à déterminer ; elles ne seraient en outre appelées qu'à concurrence d'un certain pourcentage. C'est ce que d'aucuns ont qualifié de "ticket modérateur" valable pour

modérateur" valable pour la période de transition, ticket qu'il nous reste donc à traduire en chiffres. Ce sera l'un des sujets principaux de nos prochaines négociations.

Il s'agit en effet de faire en sorte que les candidats s'insèrent, au terme de la période de transition, dans le système des Six, avec toutes ses conséquences. Le désir de tous étant d'éviter qu'entre la fin de la période de transition et le début de la période définitive, la contribution des candidats n'ait à faire un saut trop important, la Communauté admet la possibilité de correctifs après la période de transition, mais ne pourra se prononcer à ce sujet qu'à un stade ultérieur de la négociation. Il est bien entendu que la méthode du correctif ne s'appliquera que dans la mesure nécessaire de façon à éviter le saut trop important dont je viens de parler.

En outre, un accord quasi total a été réalisé en ce qui concerne la participation du Royaume-Uni à l'Euratom.

Par ailleurs, dans une large mesure, un accord s'est dégagé sur les problèmes posés par l'adhésion de ce pays à la C.E.C.A.

.../...

Il y a treis jours à Luxembourg un accord s'est dégagé sur une autre question de la plus haute importance et qui a trait au rôle de la livre dans la Communauté élargie dans la perspective de l'union économique et monétaire. Tous les Etats membres ont accueilli avec la plus grande satisfaction la déclaration faite à ce sujet par le Chef de la Délégation britannique suivant laquelle la Grande-Bretagne est prête à envisager la disparition progressive et ordonnée des balances Sterling officielles après son entrée dans la Communauté. La Grande-Bretagne est également d'accord pour discuter après l'adhésion les mesures pour parvenir à un alignement progressif des caractéristiques et des pratiques essentielles relatives au Sterling avec celles des autres monnaies de la Communauté et ceci dans le contexte des progrès qui seront réalisés vers l'union économique et monétaire de la Communauté élargie.

Enfin, la Grande-Bretagne a déclaré qu'entre-temps elle adaptera sa politique de manière à stabiliser les balances officielles du Sterling en vue de tenir compte de ces objectifs.

Je crois que par cet engagement une autre hypothèque qui pesait sur la négociation vient d'être définitivement levée.

Enfin, je voudrais signaler à l'Assemblée qu'un très grand nombre de rapprochements et d'accords sont intervenus sur d'autres points, parmi lesquels je pourrais citer - je me limiterai à cela - les progrès sensibles enregistrés quant aux conditions de la participation du Royaume-Uni à la Banque Européenne d'Investissement.

Un large accord a également pu se dégager sur l'ensemble de ces différents problèmes avec l'Irlande, le <u>Danemark</u> et la <u>Norvège</u>, bien que ce dernier pays ait pris, en matière agricole et de pêche, des positions particulières qui sont encore à l'étude du côté de la Communauté.

Je voudrais également rappeler qu'en ce qui concerne les Etats européens membres de l'A.E.L.E., qui n'ont pas demandé à devenir membres de la Communauté, celle-ci s'emploie à rechercher avec ces pays des solutions aux problèmes posés par l'élargissement et ainsi à permettre la contribution de ces Etats à l'oeuvre de la construction européenne. Dans cette perspective, la Communauté a entendu, de la part de la Suède, de l'Autriche, de la Suisse, de la Finlande, de l'Islande et du Portugal des exposés sur la façon dont ces pays envisageaient leurs relations avec une Communauté élargie.

La Commission a entre-temps mené des conversations exploratoires au sujet desquelles elle doit faire rapport au Conseil dans des délais rapprochés afin que celui-ci puisse en délibérer en juillet.

Nous sommes ainsi arrivés à un stade de la négociation où tous les espoirs sont permis. Je suis convaincu que la volonté politique qui anime tant les Six que le Royaume-Uni et les autres candidats devrait nous permettre d'envisager une issue favorable des négociations dans un avenir rapproché; ceci confirmerait l'hypothèse de travail retenue, à savoir l'entrée en vigueur des traités d'adhésion le 1er janvier 1973.

Je ne voudrais pas terminer sur ce point sans souligner que l'élargissement dennera une dimension nouvelle à nos Communautés, dimension susceptible de permettre à l'Europe de jouer de façon plus efficace le rôle qui lui revient dans les affaires mondiales.

Monsieur le Président, Mosdames, Messieurs,

J'en arrive maintenant à un autre aspect des activités communautaires, à savoir : les relations extérieures. Dans ce domaine, les sujets qui ont plus particulièrement retenu l'attention du Conseil ont trait aux relations entre la Communauté, d'une part, et les Etats-Unis, le Japon, les pays d'Amérique latine et les pays en voie de développement en général, d'autre part.

Vous savez qu'au cours des derniers mois, les relations entre la Communauté et les Etats-Unis ont suscité des inquiétudes des deux côtés de l'Atlantique. Nous étions notamment préoccupés par les projets de lois qui avaient été déposés devant le Congrès des Etats-Unis pendant l'année 1970 et qui auraient risqué de provoquer un retour dangereux au protectionnisme. La situation s'est méliorée étant donné que les projets de lois en question n'ont pas été approuvés. Le Conseil juge toutefois que la situation doit être suivie attentivement. Dans ce but, il a encouragé les contacts que la Commission a pris avec les autorités américaines afin d'entretenir avec celles-ci un dialogue susceptible d'éliminer les malentendus et d'accroître la compréhension des problèmes mutuels.

Par ailleurs, de l'autre côté de l'Atlantique, des préoccupations se sont fait jour notamment en raison des conséquences prêtées à la politique agricole commune et à la politique d'accords préférentiels suivie par la Communauté. Ici également, le Conseil a estimé qu'il fallait s'efforcer de justifier et de défendre auprès des autorités américaines les mesures adoptées par la Communauté et les raisons économiques, politiques et sociales qui en sont à l'origine.

S'ajoutant aux contacts diplomatiques qu'ont les Etats membres avec les autorités américaines, les entretiens que la Commission a eus de son côté se sont avérés utiles dans cet effort d'explication et d'apaisement. Le Conseil est conscient de la nécessité de poursuivre à l'avenir le dialogue avec les Etats-Unis avec l'objectif que je viens d'exposer. C'est dans cet esprit qu'a été décidé le renforcement de la représentation de la Communauté dans ce pays.

En ce qui concerne les relations de la Communauté avec le Japon, le Conseil a décidé d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial, compte tenu du rôle croissant que ce pays exerce dans les échanges mondiaux. Ces négociations qui ont pour but

.../...

d'accroître les échanges mutuels, prévoient l'élimination réciproque des restrictions quantitatives et d'autres entraves aux échanges. Bien entendu, la Communauté attache une importance évidente à l'introduction d'une clause de sauvegarde de nature à permettre de se garantir efficacement contre les risques de perturbation du marché.

Quant aux relations avec l'Amérique latine, vous connaissez la déclaration du Conseil, car vous avez récemment eu un très intéressant débat à ce sujet. Cette déclaration a été remise en janvier dernier au Doyen des Ambassadeurs d'Amérique latine et il a été convenu que, le 18 juin prochain, aura lieu une rencontre au niveau des ambassadeurs pour établir les objectifs et les procédures du dialogue à instaurer entre la Communauté et les pays latino-américains.

Le Conseil a l'espoir que ce dialogue permettra aux pays concernés d'établir entre eux des liens plus étroits dans leur intérêt réciproque et dans celui d'une coopération fructueuse avec le reste du monde.

Sur le plan plus général des relations avec l'ensemble des <u>pays en voie de développement</u>, je voudrais attirer votre attention sur la décision du Conseil de mettre en oeuvre, à partir du 1er juillet prochain, un système de préférences généralisées. Je peux dire avec une certaine fierté que, tout en gardant les contacts avec les autres pays industrialisés, la Communauté a été la première à pouvoir annoncer la mise en oeuvre concrète des préférences.

Qu'il me soit permis de souligner que cette décision est la plus importante prise par la Communauté en matière de politique commerciale depuis la conclusion des négociations Kennedy. Elle confirme notre scuci constant de mener une politique d'ouverture et de rechercher des solutions à la fois audacieuses et réalistes à l'égard des pays du tiers monde. Il nous reste à approuver les règlements qui permettront l'application concrète des préférences de la part des administrations des Etats membres. Par ailleurs, le Conseil s'est réservé de poursuivre l'examen de la question particulièrement importante des pays qui pourront être considérés comme bénéficiaires des préférences. En effet, jusqu'à présent, celles-ci seront appliquées aux 91 pays qui, au sein de la CNUCED, sont membres du groupe des pays en voie de développement. Le Conseil se réserve d'étudier la possibilité d'étendre ces préférences à quelques autres pays qui ne sont pas membres de ce groupe, mais qui demandent à être considérés comme en voie de développement.

.../...

En ce qui concerne les relations avec les pays associés d'outre-mer, nous avens eu la grande satisfaction de saluer l'entrée en vigueur simultanée, le ler janvier de cette année, de la nouvelle Convention de Yaoundé avec les Etats africains et malgache associés, de l'Accord d'Arusha avec les Etats partenaires de la Communauté d'Arusha avec (Kenya, Ouganda et Tanzanie) et enfin, dans le cadre de la 4ème Partie du Traité de Rome, de la nouvelle décision du Conseil des Communautés relative à l'Association des Pays et territoires d'outre-mer.

Sans doute, les ratifications de la Convention de Yaoundé et de l'Accord d'Arusha par les Parlements nationaux ont-elles exigé certains délais. Toutefois, ceux-ci ont été mis à profit pour des travaux préliminaires qui ont permis d'assurer une mise en application rapide et satisfaisante des nouveaux textes.

A cet effet, le Conseil d'Association et le Comité d'Association, qui existaient déjà, comme vous le sevez, dans le cadre de la première Convention de Yacundi, ainsi que le Comité intérimaire C.E.E.-Afrique de l'Est institué lors de la signature de l'Accord d'Arusha, ont tenu l'en dernice plusieurs réunions préparatoires. En ce qui concerne les E. M.A., ces réunions ent permis en outre à la Communauté et au Stats associés de se consulter au sujet des grands proble es du moment, et tout particulièrement sur les préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement. Le Com unauté a, d'autre part, tenu régulièrement informé les E. M.A. de l'évolution des négociations d'élargissement.

. . . / . . .

Enfin, le 22 avril à Tananarive, et le 13 mai à Bruxelles, se sont respectivement tenues deux importantes sessions au niveau ministériel du Conseil d'Association avec, d'une part, les Etats africains et malgache associés, et, d'autre part, les Etats de l'Afrique de l'Est, les premières depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention de Yaoundé et de l'Accord d'Arusha.

La session de Tananarive avait certes pour objet essentiel d'adopter, pour le fonctionnement de l'Association, des règles nouvelles encore améliorées par rapport aux précédentes, compte tenu de l'expérience acquise. Mais je voudrais le souligner, elle a également permis de discuter la question des préférences généralisées et, à propos des implications éventuelles d'un élargissement de la Communauté, d'échanger des vues d'avenir car, à partir d'août 1973, comme nous le disions tout à l'heure, la Communauté devra ouvrir des négociations avec les E.A.M.A., les Etats de l'Afrique de l'Est et les pays en voie de développement membres du Commonwealth ayant des structures économiques et des productions comparables à celles des Etats africains et malgache associés, qui demanderaient leur association à la Communauté élargie.

Ces préoccupations n'ont pas été non plus étrangères aux excellents rapports qui ont présidé à la mise en place de l'Association avec les Etats de l'Afrique de l'Est. C'est donc avec un optimisme raisonné que nous pouvons envisager l'avenir de ces associations, certes diverses dans leurs modalités, mais qui procèdent toutes d'une philosophie commune, celle de l'aide au développement dans le cadre de droits et obligations réciproques assurant le respect des intérêts mutuels des partenaires.

Sur le plan des <u>relations multilatérales</u>, je voudrais encore rappeler la participation de la Communauté à l'accord sur les textiles de coton, à la Conférence pour le renouvellement de la Convention sur le blé et à la Convention relative à l'aide alimentaire. En exécution des engagements souscrits à ce titre, le Conseil a établi le schéma d'exécution pour les deux exercices 1969/1970 et 1970/1971 portant sur l'ensemble des quantités des céréales à fournir par la Communauté et les Etats membres, à savoir plus d'un million de tonnes par exercice. En outre, un accord a été conclu entre la Communauté et le programme alimentaire mondial pour la fourniture de 120.000 tonnes de lait écrémé en poudre et de 35.000 tonnes de butter oil en faveur des pays en voie de développement.

Enfin, la Communauté a accordé des <u>aides</u>

<u>alimentaires</u> d'urgence à un certain nombre de pays
victimes de catastrophes naturelles, dont la Turquie,
la Tunisie, le Mali, l'Indonésie et le Pakistan.

Sur le <u>plan bilatéral</u>, il convient de rappeler les accords que la Communauté a conclu avec un grand nombre de pays et notamment ceux du Bassin de la Méditerranée. C'est ainsi que le 1er octobre 1970 sont entrés en vigueur des accords commerciaux préférentiels avec l'<u>Espagne</u> et <u>Israël</u>.

Les négociations avec la <u>République Arabe Unie</u> et le <u>Liban</u> se trouvent actuellement à un stade avancé et il n'est pas exclu qu'à brève échéance il soit possible d'engager les procédures de signature et d'entrée en vigueur des accords préférentiels avec ces deux pays.

Par ailleurs, l'accord avec <u>Malte</u> est entré en vigueur le 1er avril de cette année.

Je ne voudrais pas manquer de mentionner que l'application des accords avec le Maroc et la Tunisie se poursuit normalement sans soulever de problème particulier. D'autre part, nous avons pu aboutir à l'important accord que vous connaissez avec la Turquie; cet accord permettra le passage à la phase transitoire de l'association. En ce qui concerne la Grèce, la position du Conseil demeure inchangée, la gestion de l'accord se poursuit.

Enfin, des pourparlers exploratoires sont en cours actuellement en vue d'établir un arrangement approprié avec Chypre.

Sur le plan des <u>accords commerciaux non-préférentiels</u>, je voudrais rappeler celui avec la <u>Yougoslavie</u>, qui fonctionne à la satisfaction réciproque et les négociations en cours pour la conclusion d'un accord commercial avec l'Argentine.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Avant de conclure cet exposé que l'abondance de la matière rend nécessairement assez long, je voudrais rappeler qu'il y a quelques jours, s'est réuni pour la première fois un Conseil des Communautés où les Etats membres étaient représentés par les Ministres de la Justice. Je tiens à souligner l'importance de cet événement qui augure bien du rapprochement des Institutions juridiques des Etats membres.

Par ailleurs, les <u>Ministres de l'Education nationale</u> se réuniront prochainement pour examiner un certain nombre de problèmes relevant de la reconnaissance mutuelle des diplômes et de la coopération dans le domaine

de l'enseignement. Ils se pencheront également à cette occasion sur les suggestions tendant à créer un centre européen de développement de l'éducation ainsi que des établissements supérieurs transnationaux dans des régions frontalières. Enfin, ils auront la possibilité d'examiner les deux dernières questions à résoudre en vue de la création de <u>l'Institution universitaire européenne</u> de Florence. On peut espérer notamment que les travaux concernant l'Université européenne pourront entrer dans leur stade final.

En outre, le Conseil poursuit l'étude des problèmes importants - mais aussi délicats et complexes - que pose la mise en ocuvre des dispositions du Traité relatives à <u>l'élection</u> de votre Assemblée au suffrage universel direct.

Enfin, comment ne pas rappeler devant votre Assemblée la satisfaction avec laquelle le Conseil a accueilli l'entrée en vigueur au 1er janvier dernier de la décision sur le remplacement des contributions des Etats membres par des ressources propres et du Traité comportant de nouveaux pouvoirs budgétaires pour votre Assemblée. Je sais bien que vous estimez que dans ces domaines, il faudrait aller plus loin, et que vous attendez l'évolution ultérieure des Institutions de la Communauté. Je ne peux éviderment pas, au nom du Conseil, préjuger l'avenir

.../...

et la solution qui pourre être donnée à des problèmes sur lesquels des débats approfondis et importants doivent encore avoir lieu. Toutefois, laissez-moi vous exprimer ma foi profonde et sincère dans le destin de nos Communautés.

Laissez-moi vous dire aussi que, soit par la réalisation de l'union économique et monétaire, soit par l'élargissement, nous sommes à la veille de transformations profondes de notre construction communautaire. Mais je suis convaincu que l'Assemblée, le Conseil et la Commission continueront, comme par le passé, à oeuvrer de la manière la plus féconde, visant tous ensemble un but essentiel : une Europe prospère, forte et indépendante, rusceptible d'assurer à ses peuples le bien-être et la paix.